

MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 Mars 2017

Etaient présents : Mmes BOUTET Christine, METEAU Delphine, PEPIN Christelle, ROLLAND Christiane, MM AUDOIT Claude, GABORIAU Sébastien, HENRIET Pierre, LELAURE Nicolas, MESSÉ Alain, MOINARD David, PAIRAUD Guillaume, THEBAULT André, VALADE David et Christian HENRIET, Maire.

Etait excusée : Mme RAVARD Alexandra

Secrétaire : Mr PAIRAUD Guillaume

Votants : 14

Vote des taux d'imposition 2017

L'état 1259 n'étant pas reçu à ce jour, le vote des taux d'imposition est reporté au prochain Conseil du 4 avril.

Arrivée de MM AUDOIT Claude et PAIRAUD Guillaume

Vote des comptes de gestion 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité pour l'année 2016 les comptes de gestion établis par le receveur municipal de Fontenay Le Comte, Mme LE DIAURÉ, concernant l'assainissement, le transport scolaire et la Commune.

Vote des comptes administratifs 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité pour l'année 2016 les comptes administratifs concernant l'assainissement et la Commune.

Vote des budgets primitifs 2017

- **Assainissement**

Le budget s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 189 285 € 92. La section d'investissement s'établit à 63 705 € 99 (unanimité).

- **Commune**

Le budget s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 1 282 262 € 08. La section d'investissement s'établit à 1 073 607 € 60 (unanimité).

Devis sécurité entrée du regroupement scolaire

Mr LELAURE n'ayant pas reçu le devis, la réflexion est reportée au prochain conseil.

Arrivée de Mme BOUTET Christine

SIL (Signalétique d'Information Locale) : Tarification pour les exploitants agricoles

Mr Le Maire rappelle que certains exploitants agricoles avaient émis le souhait d'élargir la SIL à leur profession. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient 68 € 04 TTC pour une barrette 1 face et 93 € 96 TTC une barrette double face (11 voix pour – 2 voix contre – 1 abstention). Les poteaux restant à la charge de la commune (126 € TTC les 2 poteaux).

Demande de subvention « Le Coin Foir'eux »

Mr Le Maire fait part de la demande de subvention de l'association du Coin Foir'Eux de Maillezais.

Le Conseil accepte d'octroyer une subvention de 200 € pour l'organisation du concert qui aura lieu à Maillezais le 5 août 2017. (10 voix pour - 3 voix contre - 1 abstention) dont les bénéfices seront en totalité destinés à l'Association « Un hôpital pour les enfants ».

Départ de Mr THEBAULT André

Questions et informations diverses

Le Conseil Municipal accepte la reconduction de la piscine été pour les enfants de la commune, les démarches vont être entreprises (réservation créneaux piscine, demandes de divers devis pour le transport).

Mr Le Maire informe

- De la remise en état du chemin allant du calvaire à la chèvrière, la fourniture sera à la charge de la commune et la remise en état réalisée par le GAEC Les Chèvres de L'Île
- De la réception d'un devis pour la mise à jour des archives de la commune (décision à un conseil ultérieur)
- D'une relance du SAGE pour le dossier des zones humides.
- D'un projet d'acquisition d'une parcelle au port de La Porte de L'Île en prévision du sentier pédestre
- De l'organisation des bouches incendie à effectuer avec le SDIS
- De la demande à la DREAL de semer des graminées le long de l'aménagement sécuritaire de la RD23
- De la proposition de Mr et Mme GAUDIN d'installer des tables et chaises devant la boulangerie. Le Conseil ne souhaite pas donner suite à cette demande telle que formulée pour des raisons de sécurité. Cette demande est devenue sans objet, ayant été annulée par les demandeurs depuis.
- Que le sapin va être coupé dans le jardin attenant au locatif de la boulangerie

Mr GABORIAU Sébastien informe que les travaux de remise en état du chemin des Cabanes réalisés par les agriculteurs en décembre sont à refaire dus au passage fréquent de véhicules.

Mme METEAU Delphine informe que les administrés de la « Rue des Bas Marais » à La Porte de L'Île souhaiteraient des caniveaux bordures.

Mme METEAU Delphine propose qu'une réunion soit programmée avec les membres de l'Amicale Laïque et APE concernant la Fête de la Musique. Elle est programmée le 30 mars à 19 h en mairie.

Les bureaux de votes pour les élections présidentielles des 23 avril et 7 mai vont être établis en fonction des disponibilités des membres du conseil municipal.

Si vous souhaitez participer au dépouillement des élections merci de vous inscrire au secrétariat de la mairie au 02 51 00 70 12 ou mairie.st.pierre.vx@wanadoo.fr

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 4 avril 2017.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 24 mars 2017 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A St Pierre Le Vieux, le 22 mars 2017

Le Maire,
C. HENRIET